



Baby Gym 3-5 ans

Identité de l'enfant

Nom - Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Photo

Responsable légal 1 (lien – nom – prénom)	Responsable légal 2 (lien – nom – prénom)
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Lien :	Lien :
Adresse :	Adresse :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
Tél. mobile :	Tél. mobile :
Courriel :	Courriel :
<i>Personnes autorisées à venir chercher l'enfant après les séances (Nom – Prénom – Téléphone) :</i>	
NUMERO EN CAS D'URGENCE :	

Fiche sanitaire

Nom et adresse du médecin traitant :

Allergies médicamenteuses : Non Oui, lesquelles.....

Allergies alimentaires : Non Oui, lesquelles :

Allergies respiratoires : Non Oui, lesquelles :

Autres allergies : Non Oui, lesquelles :

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Non Oui, lequel.....

Autres renseignements (retrait de lunettes en cas de sport etc.):

AUTORISATIONS

- ✓ Je soussigné(e) M. / Mme
- autorise n'autorise les prises de vues lors des animations sur lesquelles pourrait figurer mon enfant et l'utilisation des images par la Communauté de Communes pour sa communication (photos, vidéos, site internet, Facebook, Instagram).
 - autorise n'autorise pas l'éducateur de la CC2M ou les responsables sur place à faire pratiquer, après avis du médecin, les soins médicaux ou toutes interventions jugées utiles pour l'enfant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) M. / Mmesollicite l'inscription annuelle de mon enfant :

(cocher la case correspondante)

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Saint Cyr sur Morin 16h45 – 17h45	Sablonnières 17h – 18h	La Ferté-Gaucher 10h – 11h	Choisy en Brie 16h45 – 17h45	Villeneuve sur Bellot 17h – 18h

*Horaires susceptibles d'être modifiés.

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Date/...../.....

Signature

RESERVE A L'ADMINISTRATION
Paiement effectué le
Espèce <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> n° :Banque :.....
Autres :

J'atteste avoir pris connaissance que mon enfant ne pourra participer aux activités proposées par le baby gym que lorsque toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription (1) auront été déposées au service des Sports de la Communauté de Communes des 2 Morin (6 Rue Ernest Delbet 77320 La Ferté Gaucher).

Les documents à fournir impérativement :

- 1 dossier d'inscription dûment rempli
- 1 photocopie du certificat médical avec mentions pratique du baby gym et vaccinations à jour
- 1 photo d'identité
- 1 attestation d'assurance prenant en compte la responsabilité civile et individuelle d'accident
- 1 photocopie du carnet de santé de l'enfant (page vaccinations)
- 1, 2 ou 3 chèques libellés à l'ordre du Trésor Public avec le montant en vigueur ou en espèces.

Le tarif : 95 € habitants CC2M et 130€ habitants hors CC2M pour une inscription annuelle.

Payable en 3 fois par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public (les chèques seront encaissés en septembre, octobre et novembre)

Tout changement de situation en cours d'année scolaire, (adresse, coordonnées téléphoniques...) doit être impérativement signalé par courrier au service des sports ou par mail : sports@cc2m.fr.

ORGANISATION GENERALE

Le Service des Sports de la Communauté de Communes des 2 Morin pilote les sessions de baby gym.

Le baby gym ouvre ses portes à partir du **Lundi 14 Septembre 2020** jusqu'au **Vendredi 18 Juin 2021**.

Le nombre de places ouvertes est limité par pôle géographique d'activités sous réserve du planning et du lieu de pratique.

Je soussigné(e).....certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à transmettre toute modification de situation au service des sports.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur

Fait à

Le.....

Signature :



Un protocole sanitaire de reprise sera communiqué dès la rentrée.

Règlement intérieur du baby gym

Le baby gym est organisé par le service des sports de la Communauté de Communes des 2 Morin et a pour objectif de :

- Développer la motricité
- Développer la confiance en soi
- Eveiller la sociabilité et l'entraide

ENCADREMENT

Les séances de baby gym de la saison 2020/2021 seront encadrées par les éducateurs sportifs de la CC2M.

LE FONCTIONNEMENT

Dans une démarche éducative et ludique, le baby gym offre aux enfants âgés de 3 à 5 ans la possibilité de pratiquer de multiples activités physiques et sportives favorisant l'éveil et l'épanouissement.

LA TENUE

Les enfants se doivent d'assister aux cours dans une tenue adaptée à la pratique de l'activité physique (survêtement, tee-shirt, baskets...). Les parents veilleront à fournir à l'enfant une paire de baskets propre **obligatoirement** pour les activités en salle et une bouteille d'eau.

ABSENCE/MALADIE

Il est demandé aux parents de prévenir en cas d'absence de l'enfant. Il est préférable que les enfants malades n'assistent pas aux séances jusqu'à leur guérison. Le signalement de toute maladie contagieuse est obligatoire.

RESPECT

La CC2M décline toute responsabilité en cas de non observation du règlement et expulsera les contrevenants. Tout comportement jugé incorrect, gênant, dangereux pour le bon déroulement de l'activité est susceptible d'exclusion. Les contrevenants ne pourront prétendre le cas échéant à un quelconque dédommagement.

SECURITE

Les éducateurs sportifs disposent d'une trousse de premiers secours. En revanche, aucun médicament ne sera administré aux enfants.

En cas d'urgence, le personnel encadrant contacte les représentants légaux, et selon la gravité, fait appel aux secours (SAMU, Pompiers).

La CC2M peut réduire le temps de pratique pour des raisons de sécurité, l'utilisateur ne pouvant prétendre le cas échéant à quelconque dédommagement.

CERTIFICAT MEDICAL/ASSURANCE

La pratique d'une activité physique et sportive nécessite une bonne condition physique par conséquent la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de moins de 3 ans est recommandé.

L'accès au bébé gym est interdit aux enfants :

- ponctuellement ou pas confrontés à des maladies transmissibles
- vaccinations obligatoires pas à jour
- sans certificat médical pour la pratique du bébé gym avec mention « vaccinations à jours »

Dans le cas contraire, le bébé gym ne pourra accueillir l'enfant, ceci dans le but de préserver son intégrité physique.

Dans l'intérêt des enfants inscrits, il est conseillé de souscrire un contrat d'assurance extra-scolaire.

La Communauté de Communes des 2 Morin a, quant à elle, souscrit une assurance responsabilité civile couvrant la responsabilité du bébé gym, de ses intervenants et des pratiquants. Le contrat fixe librement l'étendue des garanties et prévoit que les pratiquants sont considérés comme tiers entre eux afin de couvrir les dommages que ceux-ci peuvent s'occasionner mutuellement.

TARIF

Il est demandé aux familles une participation financière lors de l'inscription de l'enfant. Cette participation est due en 3 fois maximum pour toute l'année de septembre à juin hors vacances scolaires. Aucun remboursement ne sera fait en cours d'année, même si l'enfant ne fréquente plus l'activité. Deux séances d'essai sont possibles sans engagement, mais sous votre entière responsabilité.